



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : 2021-09-01

Titre abrégé : Hausse du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Description : Les dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire seraient multipliées par deux pour chaque demandeur, passant de 10 000 \$ à 20 000 \$. Les autres modalités du crédit demeuraient les mêmes.

Cette modification de programme serait introduite en janvier 2022.

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		1	5	5	5	5	21

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Méthode d'évaluation et d'établissement des projections : Le coût total de la hausse du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire a d'abord été estimé au moyen de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)¹, pour la période allant de 2022 à 2025. Les résultats de la BD/MSPS ont ensuite fait l'objet d'un ajustement tenant compte des réactions comportementales des demandeurs.

Source d'incertitude : L'estimation comporte un faible degré d'incertitude, car elle se fonde sur des simulations de la BD/MSPS.

Sources des données :	Variable	Source
	Base de données fiscales	Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)
	Projections du PIB nominal	Coût de référence établi par le Bureau du directeur parlementaire du budget pour les mesures proposées lors de la campagne électorale de 2021

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2021

¹ L'analyse se fonde sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs sous-jacents aux résultats de simulation sont l'œuvre du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) et l'auteur est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation des résultats.